



Union européenne – Informations générales

- Conclusions du Conseil sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises.
- Adoption du rapport annuel du CPS
- Accord politique informel sur le budget de l'Union européenne pour 2022.

Numérique

- Un financement européen de 2 milliards pour la transition numérique.

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Précisions sur la mise en œuvre du plan Cancer
- Adoption de la résolution du Parlement européen sur la Stratégie pharmaceutique
- Poursuite à un rythme élevé des activités de l'UE en matière de vaccins et traitements Covid.

Emploi/ Affaires sociales

- Résolution parlementaire pour un passeport européen de sécurité sociale
- Début des travaux du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'Etat providence
- Approbation au PE du mandat sur la directive sur un salaire minimum équitable
- Peu de progrès des Etats membres en matière d'égalité des genres.

Agenda

Publications

ÉDITO : « Omicron is in the air »*

Fin novembre, l'esprit des fêtes est dans l'air, les marchés de Noël animent les places de nombreuses villes européennes, et comme depuis deux ans déjà, les Européens suivent les évolutions du virus SARS-Cov-2 dans l'alphabet grec et se demandent à quelle forme de confinement ils « seront mangés ».

Chaque jour, notre petit chocolat du calendrier de l'Avent a une pointe d'amertume à l'annonce de nouveaux cas Covid et du retour des restrictions. Pour de plus en plus de familles européennes qui profitent de la citoyenneté européenne (indéniablement un des plus beaux cadeaux de l'UE), il s'agit de rester à jour sur les règles nationales mais aussi sur les mesures de confinement, obligations de vaccination et détention du passeport vaccinal prescrites par nos voisins. Noël sans ses parents retraités en Grèce ou sans sa belle-famille italienne ne serait pas le même !

On verra si les Etats membres assureront une bonne coordination entre eux dans la gestion de la crise. En tout cas, ils se sont engagés positivement lors de l'adoption de leurs conclusions sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises.

On verra aussi si l'UE adoptera et mettra en œuvre des stratégies et politiques efficaces pour traiter des problèmes structurels mis en exergue avec la crise : en matière d'accès aux médicaments et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement stratégiques (notamment pour l'industrie pharmaceutique), mais aussi en matière d'inégalité sociale ou d'inégalité d'accès au numérique alors que certains commerces doivent fermer, que le télétravail redevient la norme et que la crainte de la fermeture des écoles laisse présager un avenir sombre pour des enfants privés de cours et de contacts sociaux.

0,7%
de la population
UE vit en
établissement de
soins de longue
durée (CE)

67%
des indépendants
européens sont des
hommes
(Eurostat)

* Libre novation de la fameuse chanson de John Paul Young

Conclusions du Conseil de l'Union européenne relatives au renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises.

Le 23 novembre 2021, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions en vue de renforcer la préparation, la capacité de réaction et la résilience de l'Union européenne pour faire face aux futures crises. Tenant compte de la mutation de ces crises, le Conseil met en évidence la nécessité d'améliorer la gestion trans-sectorielle et transfrontalière de celles-ci.

En effet, le Conseil souligne l'importance des institutions européennes et des dispositifs intégrés comme [l'IPCR](#) pour garantir une coordination politique efficace, cohérente, et horizontale entre les Etats membres. Le Conseil recommande également de renforcer la communication stratégique et de crise ainsi que de lutter contre la désinformation. En outre, il enjoint les Etats membres à adopter des mesures proportionnées, temporaires et coordonnées, dans le but de renforcer la résilience du marché unique ainsi que de réduire les dépendances stratégiques de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/11/23/the-council-adopted-conclusions-on-resilience-and-crisis-response/>

Publication du rapport annuel du Comité de la protection sociale.

Le 23 novembre 2021, le [Comité de la protection sociale](#) (CPS) a publié son rapport annuel qui évalue l'impact des mesures politiques sur la situation sociale des Etats membres. Si la crise sanitaire a interrompu la croissance économique ainsi que l'amélioration des indicateurs sociaux, le rapport indique que les systèmes de protection sociale ont agi comme principaux facteurs stabilisateurs des revenus des ménages au cours de l'année 2020. Néanmoins, la crise sanitaire a davantage affecté les personnes se trouvant déjà dans une situation de vulnérabilité.

En dépit de la croissance économique attendue cette année, les systèmes de protection sociale devraient rester sous pression à court et moyen terme. Le CPS encourage donc les Etats membres à continuer de prendre des mesures en matière sociale, en particulier pour combattre la pauvreté et soutenir les plus vulnérables, avec l'appui d'instruments européens, telles que les initiatives mettant en œuvre le [Socle européen des droits sociaux](#).

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8432>

Accord politique informel sur le budget de l'Union européenne pour 2022.

Le 15 novembre 2021, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont trouvé un accord informel sur le budget de l'Union européenne pour l'année 2022, s'inscrivant dans le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. L'accord des co-législateurs, plus ambitieux que la proposition initiale de la Commission européenne présentée le 8 juin, propose 169,5 milliards d'euros de crédits d'engagement et 170,6 milliards d'euros de crédits de paiement.

En particulier, 49,7 milliards d'euros en engagements sont prévus pour la cohésion économique, sociale, et territoriale, qui inclut le Fonds Social Européen plus (FSE+), ce dernier ayant pour objectif de garantir une reprise socialement durable. En matière de santé, le programme EU4Health sera doté de 839,7 millions d'euros.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_5942

Un financement européen de 2 milliards pour la transition numérique.

La Commission a annoncé le 10 novembre vouloir mobiliser 1,98 milliards d'euros au titre du fonds *Europe numérique* en faveur de trois programmes en soutien de la transition numérique. Le déploiement d'espaces européens de données dans les secteurs public comme privé sera concerné. « La création, l'exploitation et la maintenance évolutive et continue de services numériques favorisant l'interopérabilité transfrontière de solutions soutenant les administrations publiques (par exemple l'identité numérique européenne) » fera également l'objet d'un soutien spécifique.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_5863

Santé

Précisions sur la mise en œuvre du Plan Cancer.

La Commission européenne a précisé, le 17 novembre, le calendrier de la mise en œuvre du Plan Cancer, qui s'étale jusqu'à 2025. Il s'accompagne d'indicateurs de progrès. Sont notamment prévues les révisions des recommandations actuelles du Conseil sur le dépistage et sur la prévention vaccinale des cancers, respectivement en 2022 et 2024. La création du réseau européen des infrastructures nationales complètes en matière de cancer devrait être achevée en 2025. Cette même année devrait également voir la publication de la première évaluation clinique conjointe d'un produit anticancéreux dans le cadre du nouveau Règlement sur l'évaluation des technologies de la santé.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/2021-2025_cancer-roadmap_en.pdf

Adoption de la résolution du Parlement européen sur la Stratégie pharmaceutique.

Le 24 novembre 2021, le Parlement européen a adopté une résolution sur la Stratégie pharmaceutique à une très large majorité. Les eurodéputés plaident notamment en faveur :

- d'une meilleure définition des besoins médicaux non satisfaits, y compris avec l'appui des payeurs, afin de mieux orienter les investissements publics et d'éviter un usage abusif en vue d'augmenter les prix des médicaments ;
- d'une transparence et d'une traçabilité totale des financements européens destinés à la R&D, qui devraient également être reflétés dans la tarification ;
- de l'élaboration d'un système de remboursement favorisant les réelles innovations thérapeutiques et de critères communs pour la fixation des prix de certains médicaments ;
- d'une coopération accrue en matière de négociations tarifaires et de marchés publics.

Pour plus d'informations, voir : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0470_FR.html

Poursuite à un rythme élevé des activités de l'UE en matière de vaccins et traitements Covid.

L'Agence européenne des médicaments examine actuellement des demandes d'autorisations de mise sur le marché (AMM) pour 5 candidats traitements pour la Covid (Kineret, Lagevrio, Olumiant, RoActemra et Xevudy). Sur le front des vaccins, le dossier de demande d'AMM centralisée pour le Nuvaxovid (Novavax) a été déposé le 17 novembre, alors que trois candidats vaccins font toujours l'objet d'une procédure d'examen continu. L'Agence a également entamé en novembre l'évaluation des doses « booster » de Spikevax et Janssen.

Enfin, du côté de l'exécutif, la conclusion d'un [contrat avec Valneva](#) en vue d'acquérir 27 millions de doses de vaccins en 2022 a été annoncée le 12 novembre dernier.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.ema.europa.eu/en/human-regulatory/overview/public-health-threats/coronavirus-disease-covid-19/covid-19-latest-updates>

Emploi et Affaires sociales

Résolution parlementaire pour un passeport européen de sécurité sociale.

Le 25 novembre 2021, les eurodéputés ont adopté une résolution demandant à la Commission de proposer une initiative législative sur l'introduction d'un passeport européen de sécurité sociale avant fin 2022. L'enjeu est d'adapter le cadre juridique aux évolutions numériques et de permettre une mobilité équitable grâce à une portabilité plus aisée des droits de sécurité sociale en réduisant les charges administratives. Le passeport devra permettre des vérifications en temps réel des informations relatives aux travailleurs mobiles afin de lutter également contre la fraude et le travail non déclaré. Le passeport devra respecter les règles sur la protection des données personnelles et le déploiement du [projet pilote](#) en cours depuis début 2021 est envisagé afin de permettre, à terme, d'inclure non seulement les données relatives à la couverture sociale des titulaires du passeport mais aussi d'autres informations de sécurité sociale (assurance maladie, pension).

Pour plus d'informations, voir : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0473_FR.html

Début des travaux du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'Etat providence.

Les travaux du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'Etat providence dans l'UE, dont la constitution était annoncée dans le Plan d'action sur la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, ont débuté le 16 novembre 2021. Présidé par Anna Diamantopoulou, ancienne commissaire européenne à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, le groupe comprend en outre 12 experts nationaux. Leur rapport est attendu pour fin 2022. Il devra émettre des propositions pour renforcer les systèmes européens de protection et de sécurité sociale en prenant en compte les défis tels que le changement démographique, les mutations du monde du travail ou encore l'émergence de nouveaux risques.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=10101&furtherNews=yes>

Approbation au Parlement européen du mandat concernant la directive sur un salaire minimum équitable pour tous les travailleurs de l'UE.

Le 25 novembre, le Parlement a approuvé le mandat élaboré par la Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) modifiant la proposition de directive portant sur les salaires minimaux adéquats dans l'UE. Son objectif est de garantir des conditions de vie et de travail décentes aux travailleurs en assurant l'accès aux salaires minimaux ainsi que leur caractère adéquat. Les Etats membres restent néanmoins libres de définir le niveau du salaire minimal, soit par la loi, soit via la négociation collective.

Dans son avis, la Commission des affaires juridiques (JURI) a confirmé que l'UE détient la compétence pour légiférer en la matière. En substance, les députés souhaitent renforcer l'exigence faite aux Etats membres de promouvoir les négociations collectives en augmentant à 80% le nombre de travailleurs couverts par celles-ci. A contrario, dans leur approche générale, les États membres remettent en cause un certain nombre d'obligations à leur égard, notamment en limitant la couverture des négociations collectives, les critères d'évaluation du caractère adéquat ainsi que le pouvoir de collecter les données de la Commission.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20211119IPR17718/salaire-minimum-feu-vert-pour-lancer-les-negociations-avec-le-conseil>

et https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/JURI-AL-699235_FR.pdf

Peu de progrès des Etats membres en matière d'égalité des genres.

Selon le dernier Index de l'égalité des genres, publié par l'Institut européen pour l'égalité des genres, l'UE a obtenu un score de 68 points sur 100, soit une faible augmentation de 0,6 point par rapport à 2020. Les dernières données montrent aussi de grandes variations entre les Etats membres avec des scores allant de 83,9 points pour la Suède à 52,6 points pour la Grèce.

Cette édition s'est concentrée sur l'égalité de genre en matière d'accès à la santé mentale, sexuelle et reproductive.

La [France](#) marque globalement de meilleurs résultats quant aux capacités des personnes à payer des soins de santé inattendus que la moyenne européenne (15% de femmes et 13% d'hommes ont des difficultés en France, contre respectivement 19% et 17% dans l'UE), les parents isolés déclarent davantage de soins de santé insatisfaits que dans l'UE (7% contre 5%).

Une attention particulière a été donnée aux impacts de la crise Covid sur la santé dans une dimension de genre. Le rapport remarque que les femmes sont surreprésentées dans le secteur médical et donc soumises à un risque plus élevé de contracter le virus et éprouvent davantage également la détresse émotionnelle et mentale qui a touché les professionnels de santé de première ligne face à la pandémie. En parallèle, les hommes contaminés par la Covid ont été davantage hospitalisés que les femmes en raison de leurs comportements et de conditions de santé préexistantes (maladies cardiovasculaires et diabète plus prégnants chez les hommes).

Pour plus d'informations, voir : <https://eige.europa.eu/publications/gender-equality-index-2021-health>

Evènements passés

25 novembre 2021, Athènes - Séminaire MoveS : *Distributary (pay-as-you go) and capitalisation (funding) elements in the new Greek social security system. Transportability of benefits throughout Europe.*

Organisé par le réseau d'experts européens en matière de mobilité et de coordination des systèmes de sécurité sociale (MoveS), ce séminaire a abordé la récente réforme du système de pension grec et des difficultés qui apparaîtront en matière d'affiliation/agrégation des périodes d'assurance en cas de mobilité européenne après le 1er janvier 2022.

Pour plus d'informations, contacter : moves@eftheia.eu

26 novembre 2021, en ligne - Séminaire MoveS; "Highly Mobile Workers in the EU".

Ce webinaire du réseau d'experts MoveS a traité des nouveaux modes de mobilité des travailleurs dans l'UE et notamment, la situation des "travailleurs hautement mobiles", un groupe qui comprend en réalité des cas de figures très hétérogènes avec des personnes exerçant des activités professionnelles sous divers statuts et sous de multiples formes de travail.

Pour plus d'informations, contacter : moves@eftheia.eu

A venir

3 décembre 2021, en ligne – ETUI : lancement du rapport *Benchmarking Working Europe* ETUI/ETUC.

Cette édition 2021 du rapport *Benchmarking Working Europe* fait le point sur les diverses inégalités en Europe. Il souligne notamment comment la pandémie a à la fois généré de nouvelles dimensions d'inégalité et aggravé celles qui existaient déjà. Elle cherche également à identifier une série d'actions politiques qui pourraient contribuer à la lutte contre les inégalités. Parmi les intervenants annoncés : Nicolas Schmit, commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats et Evelyn Regner, députée européenne, Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/fr/node/33361>

6 décembre 2021, Bruxelles – Regards croisés sur l'Europe sociale.

Le centre de droit public et social, le Centre de droit européen et le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB co-organisent, en partenariat avec ETUI, une soirée-débat intitulée "Regards croisés sur l'Europe sociale". La rencontre entre Amandine Crespy (professeure de politique sociale européenne à l'ULB) et Philippe Pochet (directeur général d'ETUI) sera l'occasion de confronter la vision des deux auteurs sur l'état actuel du projet d'Europe sociale.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/sites/default/files/2021-11/Soir%C3%A9e-d%C3%A9bat%20regards%20crois%C3%A9s%20Europe%20sociale%206%20d%C3%A9cembre%202021.pdf>

Parlement européen, *Youth in Europe : Effects of COVID-19 on their economic and social situation*, septembre 2021, 63 p.

Cette étude demandée par la commission EMPL du Parlement européen analyse les effets de COVID-19 sur le chômage, l'inactivité, l'apprentissage en milieu professionnel et la santé mentale des jeunes. Elle examine la probabilité d'effets secondaires à long terme, en comparant l'impact de la crise actuelle à celui de la crise financière mondiale de 2008/2009 et de ses conséquences.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/662942/IPOL_STU\(2021\)662942_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/662942/IPOL_STU(2021)662942_EN.pdf)

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 1^{er} avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), le recouvrement (Acoss), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejointe.

